



VERSAILLES

CTSD repli assistance éducative du 22 juin 2021,

Monsieur le Directeur académique,
Mesdames, Messieurs,

L'année scolaire qui s'achève a été particulièrement éprouvante pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et des élèves. La crise sanitaire due à la Covid-19 a aggravé une situation déjà tendue. Les élèves et personnels ont connu une année scolaire chaotique : les lycéens ont étudié une année entière en distanciel, les collégiens ont alterné présentiel, distanciel, demi-jauges et les professeurs ont dû gérer les cours sous les deux formats, au coup par coup, et sans moyens humains ou matériels supplémentaires. Ordres et contre-ordres se sont succédés. Les personnels attendaient, chaque semaine, les nouvelles décisions gouvernementales à appliquer. Les agents ont passé toute l'année scolaire sur le qui-vive, angoissés, à devoir faire preuve d'adaptabilité et à subir une pression psychologique constante.

Aussi, le département a été particulièrement touché par une augmentation de la violence entre jeunes. L'Essonne est le premier département concerné pour la violence entre bandes rivales. Les faits divers, les décès d'élèves ont marqué les esprits ces derniers mois. Cette violence se retrouve au sein des établissements. Les CPE et AED sont en première ligne. Ils gèrent au quotidien cette violence, qui cette année a été accentuée par la crise sanitaire alors que les moyens en assistance éducative sont figés et ce depuis plusieurs années. Les besoins sont connus pourtant mais ne sont pas pourvus.

Les barèmes de calcul en besoin d'AED, pour l'année scolaire 2021-2022, effectués par le rectorat pour l'Essonne, concluent à la nécessité d'augmenter de 14 postes la dotation départementale. 95 établissements sur 145 ont une dotation départementale inférieure à celle calculée par l'académie. Au final seul 6 postes seront octroyés. Une question se pose : **à quoi sert l'élaboration d'un barème qui de toute façon n'est pas respecté ?** La dotation académique est gelée, celle du département aussi. Cette année scolaire, encore, il nous faudra faire avec, en moyenne, 1 AED pour 102 collégiens et 1 AED pour 151 lycéens. Quant au nombre de CPE, celui-ci est tout aussi indigent pour faire face aux besoins même s'il augmente de 4 postes après plusieurs années de gel.

Même si on comprend la nécessité de favoriser l'encadrement des établissements scolaires dont la population est plus fragile, moins favorisée, avec un internat... ce n'est pas aux autres établissements de supporter les décisions politiques. Les élèves en demande d'attention, rencontrant des difficultés psychologiques, sociales, familiales se rencontrent dans tous les établissements. Ces élèves se retrouvent noyés, invisibles sous le nombre d'élèves à encadrer. Les repérer est plus difficile, les accompagner compliqué à un moment clé de leur développement.

Les élèves des établissements scolaires dits favorisés sont pénalisés, leur taux d'encadrement plus faible que ceux scolarisés dans un établissement prioritaire.

Le SGEN-CFDT demande que les dotations des établissements augmentent à hauteur des besoins. Il faut cesser, aussi, que l'augmentation des dotations des uns ne se fassent au détriment des autres.

Enfin, les fortes augmentations d'effectifs d'élèves sur le département entraînent des répercussions négatives sur les conditions de travail des personnels et des élèves. Le bâti de nombreux établissements ne permet pas d'absorber ce flux d'élèves supplémentaires et rend difficile la surveillance. La promiscuité qui découle de la surpopulation, l'architecture hasardeuse des établissements favorise la violence entre élèves et multiplie les risques d'incident. Les CPE et AED ne peuvent assurer leur mission dans de bonnes conditions. **Comment accompagner au mieux les élèves quand vous-même êtes angoissé par des conditions de travail qui ne vous le permettent pas ?** Les personnels des établissements, les parents d'élèves nous alertent non seulement sur cette surpopulation mais aussi son impact sur les conditions de travail et d'accueil qui, comme les années passées, sont fortement dégradées.

La crise sanitaire vécue, depuis plus d'un an, n'a fait que les décupler. Les risques psychosociaux ont augmenté. Les angoisses liées à l'application de protocoles et de mesures sanitaires différents d'un jour à l'autre, aux risques pris pour sa propre santé ou celle des siens, des collègues et des élèves se surajoutent à un quotidien professionnel déjà marqué par celles liées aux manques de moyens humains pour encadrer les élèves, faire face à la surpopulation de nombreux établissements.

Le manque de reconnaissance des AED par l'institution est aussi inacceptable. Trop d'AED achèvent leurs six années de contrat sans perspective professionnelle. Et ce, alors même qu'ils ont développé tout au long de leur service des compétences éducatives indéniables. Le Sgen-CFDT appelle à une réflexion collective sur le statut d'AED et les perspectives de parcours qui y sont liées. Dans l'immédiat, le Sgen-CFDT revendique l'obtention des primes REP et REP+ pour l'ensemble des personnels dont les AED font partie. Le Sgen-CFDT demande un dispositif dérogatoire par ordonnance pour permettre de prolonger les contrats arrivant à échéance des 6 ans : aucun AED ne doit être laissé sans solution tant que les crises sanitaire et économique perdurent.

Enfin, les manques en personnels sont aussi criants en infirmier.e.s, assistant.e.s des services sociaux, Psychologues de l'Education nationale, professeurs et AESH. Contrairement à ce que l'on veut croire, un élève ne laisse pas, à l'entrée de l'établissement, ses problèmes. Ils entrent avec lui. Et cet élève n'apprendra que si, les professionnels sont en nombre suffisant pour l'aider à gérer ses difficultés, l'accompagner, le protéger. C'est une question d'équité entre élèves.

C'est pourquoi, le Sgen-CFDT demande le recrutement d'enseignants, personnels de santé, d'éducation, de vie scolaire et d'orientation pour couvrir les besoins, suivre l'évolution démographique et sociale de la population scolaire et enfin assurer une véritable égalité entre élèves quel que soit sa filière, ses origines sociales, son lieu de résidence dans le respect des valeurs de notre République.

Magalie PEREZ, représentante du Sgen-CFDT au CTSD du 91

Contact : 91@sgen.cfdt.fr